



L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal D'Action Sociale de SAINT-DIONISY régulièrement convoqué le 19 mars 2024, s'est réuni en mairie sous la présidence de Jean-Christophe GREGOIRE, Président.

PRESENTS : Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe - Mme ZAJDNER Françoise - Mme FAUQUET Josée M. LEHMANN Daniel - Mme BELLANGER Alice - Mme CAILLAULT Catherine
Mme MANE Elsa

ABSENT EXCUSE : M. QUENTIN Bernard

ABSENTE NON EXCUSEE : Mme LIRON Eline - Mme FARGES Véronique - Mr GABACH Michel

PROCURATIONS : Mr QUENTIN Bernard à Mme ZAJDNER Françoise

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	: 11
Nombre de membres en exercice	: 11
Nombre de membres présents	: 07
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 08

OBJET: AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Rapporteur : le Président

Monsieur le Président rappelle la délibération relative au Compte Administratif 2023 du C.C.A.S. qui vient d'être voté et qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 1 129,73 € ;

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Excédent 2022	0	2 319,95
Réalisations 2023	8 480,27	7 290,05
Résultat de clôture 2023	8 480,27	9 610,00
Restes à réaliser	0	0
EXCEDENT DE RESULTAT A REPORTER	0	1 129,73

Les membres du Conseil d'Administration, par 8 voix pour, décident de :

- reporter la totalité du résultat global excédentaire de la section d'exploitation en recettes de fonctionnement (au 002 excédent de fonctionnement reporté) soit : 1 129,73 € au budget primitif 2024.



Saint-Dionisy, le **04 AVR. 2024**
Le Président,
Jean-Christophe GREGOIRE